



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Label Euroscol - campagne 2024 pour le 1^{er} et le 2nd degrés

Instruction du 1^{er} février 2024 relative au dépôt de candidatures des écoles et des établissements pour l'obtention du label Euroscol 2024

**Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
DAREIC**

Affaire suivie par : Laure MOREL

Tél : 01 57 02 68 02

Mél : ce.dareic@ac-creteil.fr

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs des établissements scolaires du second degré publics et privés sous contrat,
A Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré,*

S/C Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

S/C Madame et Messieurs les directeurs diocésains de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Annexe :

- *Dossiers de candidature du 1^{er} et du 2nd degrés*
-

Créé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le « label des Écoles et des Établissements scolaires d'Europe » ou « Euroscol » s'adresse aux écoles et aux établissements scolaires de l'enseignement public ou privé sous contrat qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe une priorité et un levier stratégique au service de tous les élèves.

Le label Euroscol valorise à un niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires, en s'appuyant sur les activités déjà mises en place.

Ce label participe notamment au plan d'actions national pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères et doit contribuer à terme à la création d'un espace européen de l'éducation.

Les chefs d'établissement qui souhaitent inscrire leur établissement dans la démarche de labellisation Euroscol sont invités à remplir, avec leur équipe, le dossier de candidature ci-joint qui comporte une fiche de renseignements sur l'établissement ainsi qu'une grille d'auto-évaluation constituée de 7 fiches thématiques. La grille permet de recenser de façon détaillée les actions existantes et à venir, avec des données quantitatives et qualitatives.

Au-delà de son ouverture européenne, il est demandé que l'établissement fournisse tout renseignement utile sur son ouverture sur le monde dans la mesure où l'ouverture européenne et l'ouverture internationale participent d'une démarche complémentaire.

Une attention particulière sera portée aux demandes qui concerneraient un établissement dont les écoles/collège(s) ou lycée(s) de secteur déposeraient une candidature en 2024 ou seraient déjà labellisés Euroscol.

La grille se veut à la fois un outil de pilotage et d'évaluation pour l'établissement et un outil de dialogue avec la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

La DAREIC peut accompagner les équipes qui le souhaitent dans les différentes étapes d'élaboration de la candidature.

Les dossiers de candidature renseignés seront remplis, revêtus de l'avis de l'IEN pour les écoles et de l'avis du chef d'établissement pour les établissements du second degré et envoyés scannés par voie numérique à la DAREIC à l'adresse ce.dareic@ac-creteil.fr **au plus tard le jeudi 04 avril 2024.**

Le dossier devra être transmis sous format fichier PDF appelé « EUROSCOL2024_ nomécole ou nométablissement ».

La candidature sera examinée par une commission académique chargée d'évaluer la qualité finale du dossier.

Le label « Euroscol » sera ensuite délivré pour trois ans sur la base des recommandations de la commission. Le label pourra faire l'objet d'un renouvellement qui prendra en compte le travail mis en place depuis l'obtention du label « Euroscol ».

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Francette DALLE MESE**